Le Mesnil Sevin
La Grand'Maison
La Haute Beauce
Les Sablons

Le Ferréolien

JUILLET 2019 - numéro 7

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

Travaux à Saint-Forget ..... p. 2
Conseil municipal ..... p. 4
Frelons asiatiques ..... p. 5
Feu de forêt ..... p. 5
Urbanisme ..... p. 5
Vie communale ..... p. 6
Gestion des déchets ..... p. 7
Tour de France 2019 ..... p. 8
Equirando ..... p. 8
Croix Rouge ..... p. 9
Livre de M. Saint-Marc ..... p. 9
Animations à Saint-Forget ..... p. 10
Dates à noter ..... p. 12
État civil ..... p. 12
La photo du Ferréolien ..... p. 12

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°7

Bulletin municipal de Saint-Forget
JUILLET 2019
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission
Animation et Communication
Tirage : 250 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

Pour cet été, un nouvel exemplaire du Ferréolien vous est proposé. Vous y trouverez toutes les informations nouvelles mais aussi l'avancement des dossiers en cours de notre commune et de nos voisins.

Henri Stalens nous a quitté le 20 mai. Passionné de musique il faisait partie de la chorale du conservatoire de musique de Sèvres et chaque année nous organisions ensemble un concert à la chapelle Saint Gilles. L'archéologie était également sa passion et il était intarissable sur le sujet. Je ne garderai que des bons souvenirs.

Vous avez sans doute été informé de la vente sous forme de parts de société des terrains situés en face de la crêperie du carrefour Saint-Laurent. Ces terrains d'une surface totale de 3,841 ha sont situés sur 3 communes : Chevreuse, Saint-Forget et Saint- Lambert.

Ces terrains sont tous en zone agricole. Lors d'une vente de terrains agricoles la SAFER, organisme en charge de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, peut les préempter pour en garantir la protection sur le long terme.

Informés par la SAFER de cette cession de parts nous avons constaté que les futurs propriétaires potentiels n'avaient pas une activité agricole reconnue et que le risque d'installations illégales sur ces parcelles était fort.

Dès lors la mobilisation s'est organisée autour de ce dossier afin de préserver la destination de ces terrains.

Aujourd'hui une action est en cours pour contrer cette opération et nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce dossier.

L'année 2019 verra beaucoup de travaux sur la commune certains sont déjà commencés et se poursuivront jusqu'à l'automne. D'ores et déjà nous vous demandons toute votre indulgence pour la gêne occasionnée. Toute les précisions vous sont données dans les pages de ce Ferréolien.

Je vous souhaite bonne lecture de ces pages.

Un bel été à vous.

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN



Travaux à Saint-Forget

Chemin des Écoliers

Le Chemin des Écoliers est refait avec le curage du fossé, la réparation des « nids de poules » et la pose d'un enduit gravillonné. En effet à chaque entrée de propriété se forment des trous, et cet enduit devrait permettre d'avoir un support plus résistant évitant la formation de ces « nids de poules ». ■



Chemin de Grand Maison

Le Chemin de Grand Maison est refait avec une consolidation de la rive au niveau de la ferme pour supprimer la détérioration du chemin lors de la giration des engins agricoles.

Après rebouchage des trous, le reste du chemin est fait en enduit gravillonné pour une circulation des véhicules légers plus facile. ■



Rue des sources

La Rue des Sources fait peau neuve pour la partie entre le chemin qui descend à Mauvières et la D906. Le ralentisseur côté D906 a été remis aux normes. ■



Rue de la Motte

Les travaux de construction étant maintenant terminés, la Rue de la Motte va pouvoir être refaite.

Aujourd'hui la consultation des entreprises est terminée et les travaux seront effectués courant septembre 2019. ■



Locaux techniques

Les locaux techniques sont agrandis avec la réhabilitation du garage situé à côté de l'actuelle place du Mesnil Sevin, ainsi que son extension derrière la salle des associations.

Le terrain près de l'abri bus est également réaménagé pour une utilisation rationnelle. ■





Salle communale

Les travaux de la salle communale ont débuté le 6 mai 2019. Ils prévoient la mise aux normes de l'isolation thermique, la mise aux normes électriques, un nouveau sol, des nouvelles menuiseries, une isolation acoustique, une nouvelle cuisine aménagée avec un électroménager professionnel.

En prolongement de la cuisine se construit un local de stockage. Il permettra de ranger dans un endroit unique les barnums et tout ce qui peut servir aux manifestations organisées par le foyer rural ou la commission animation. ■







Rue de la Mairie

La consultation des entreprises est terminée. Le marché est attribué pour des travaux qui auront lieu durant l'automne 2019.

Le marché comporte 2 lots :

- Un lot qui concerne le mur de soutènement de M. [redacted]. Ce lot fera l'objet d'un titre de recette qui lui sera adressé.
- Un lot pour la réfection de la voirie à la charge de la commune, subventionné par le département et la région. ■



D58

Plusieurs affaissements se sont produits ces derniers mois sur cette portion de la route départementale 58 entre le hameau des Sablons et la rue de la Mairie.

Les travaux ont été effectués par le département et la voie est de nouveau utilisable sur toute sa largeur. ■





Conseil municipal du 14 mars 2019 - résumé

Approbation du Compte de gestion 2018 et approbation du Compte administratif

Le maire présente les comptes de gestion remis par le trésorier, ces comptes sont identiques à la comptabilité de la Mairie. Le Maire présente le Compte administratif qui s'établit comme suit :

2018 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice :	400 273,40 €
Recettes de l'exercice :	465 639,44 €
Excédent de fonctionnement exercice :	65 366,04 €
Excédent reporté 2017 :	450 552,56 €
Résultat exercice 2018 :	515 918,60 €

2018 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice :	68 037,52 €
Recettes de l'exercice :	100 798,52 €
Excédent de fonctionnement exercice :	32 761,00 €
Excédent reporté 2017 :	82 068,06 €
Résultat exercice 2018 :	114 829,06 €
EXCÉDENT DE CLOTURE	**630 747,66 €**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal (CM) approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif.

Budget primitif 2019

Après avoir entendu l'exposé de M. JANNIN sur le contenu du budget, lecture de tous les chapitres avec articles sur les différents articles tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, l'état de la dette, les contributions aux organismes de regroupement et les subventions, le CM, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement, arrêté comme suit :

Budget primitif 2019 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	819 260,00 €
Recettes :	421 317,00 €
Résultat reporté	515 918,60 €
Total recettes fonctionnement :	937 235,60 €

Budget primitif 2019: SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses d'investissement :	1 401 160,06 €
Recettes :	1 286 331,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	114 829,06 €
Total recette investissement :	1 401 160,06 €

Délibération vote taux des 4 taxes

Après débat, explications données par M. JANNIN, et après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux, et de conserver les taux votés en 2018, à savoir :

	Taux	Base	Produit
Taxe d'Habitation	13.15%	1 564 077 €	205 676 €
Taxe Foncier Bâti	11,18%	986 133 €	110 249 €
Taxe Foncier non Bâti	44,75%	20 507 €	9 176 €
CFE	14,93%	57 703 €	8 615 €

Délibération création d'un emploi

Afin de palier au départ de l'agent de ménage au mois de décembre 2018, un nouveau poste doit être créé. Le CM, après en avoir délibéré à la majorité 9 voix pour, 1 voix contre, décide de créer un poste d'Agent d'entretien, à raison de 3 heures hebdomadaires, à compter du mois d'avril 2019.

Délibération approuvant la modification des statuts du Siahvy

Les statuts du SIAHVY doivent être modifiés avec l'adhésion des communes de Milon la Chapelle et Levis St Nom au SIAHVY pour la compétence GEMAPI. Le CM décide à la majorité 9 voix pour 1 abstention, d'approuver les nouveaux statuts du SIAHVY.

Délibération demande subvention Région Plan Sport Oxygène

Afin de pouvoir compléter le terrain ludique inscrit dans le contrat rural par une partie sportive le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès de la région Ile de France dans la cadre du plan oxygène Région ile de France.

Délibération demande subvention foyer rural

Suite à la demande de subvention du président du Foyer rural pour leur fonctionnement 2019, vu les comptes de l'association, le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 4 000 € au foyer rural de Saint-Forget.

Délibération demande subvention Sarraf

Suite à la demande de subvention de la SARRAF, vu le courrier de demande de subvention communale du 20 janvier 2019, le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité : 10 voix contre, décide de ne pas allouer de subvention.

Délibération demande subvention Association La Racine

Vu la demande de l'association La RACINE pour l'année 2019 d'une subvention de 0,15 € par habitant, le CM après en avoir délibéré à la majorité 9 voix contre 1 abstention, décide de ne pas allouer une subvention d'un montant de 78,45 € à l'association La RACINE. ■

Frelons asiatiques | subvention des destructions de nids



Le frelon asiatique est un frelon invasif d'origine asiatique, plus petit que son cousin européen, avec un corps à dominante noire et des pattes jaunes.

Sa présence en France a été signalé pour la première fois dans le Lot et Garonne en 2005. Depuis, cette espèce a colonisé d'abord une grande partie des départements du sud-ouest de la France, puis assez rapidement le reste du territoire national. Il est aujourd'hui communément présent en Ile de France, le département des Yvelines a connu une augmentation significative du nombre de nids recensés.

Le frelon asiatique est un prédateur, notamment envers les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Le caractère invasif et nuisible du frelon a été confirmé par un arrêté ministériel en décembre 2012 qui le classe « dans la liste des dangers sanitaires de 2ème catégorie pour l'abeille domestique Apis mellifera sur tout le territoire français ». L'espèce n'est cependant pas soumise à des mesures de lutte obligatoire.

À noter que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours 78) intervient en cas d'urgence, y compris sur la voie publique, pour la destruction des nids (guêpes frelons) s'il apparaît un risque pour la sécurité immédiate des personnes. En dehors de ces cas d'urgence, le coût des interventions est à la charge du propriétaire du terrain sur lequel le nid est implanté : la commune pour les terrains ou équipements communaux, les propriétaires privées de particuliers ou d'entreprises dans les autres cas.

Le Conseil communautaire a décidé d'appuyer et subventionner la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la CCHVC. Cette action est portée par la CCHVC dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Le dispositif d'aide que la CCHVC souhaite mettre en place pour la destruction de nids de frelons asiatiques s'adresse aux particuliers et ne concerne que les propriétés privées du territoire intercommunal, en excluant de facto les interventions pour le compte d'entreprises, communes, etc. Il est proposé d'attribuer une aide versée au propriétaire privé, ou à l'occupant du lieu, sur lequel le nid est présent puis détruit.

La Communauté de Communes s'engage à prendre 50 % du coût de l'intervention, pour un maximum éligible de 400 € TTC (soit 200 € de subvention), avec un maximum de 2 demandes par an par adresse.

Toutes les précisions pratiques pour constituer le dossier vous sont données sur le site de la CCHVC : **www.cchvc.fr > Programmes > Frelons asiatiques** ■

Feu de forêt

Le dimanche 21 avril jour de Pâques vers 12h, un feu s'est déclaré dans la forêt communale sur le plateau. Une vingtaine de pompiers et plusieurs camions ont dû intervenir tout l'après-midi pour maitriser l'incendie. Par mesure de précaution et éviter toute reprise, les pompiers sont restés en alerte avec des rondes régulières pendant 2 jours. Au final, c'est entre 2 et 3 ha de forêt qui ont brûlé. Les causes de l'incendie ne sont pas formellement identifiées, mais l'imprudence est sans doute la cause la plus probable. Ceci doit nous rappeler, en ces temps de sécheresse, la plus grande prudence lors de promenade en forêt.



Fort heureusement il n'y a pas de blessé parmi les pompiers ou de promeneurs qui auraient pu être piégés par l'incendie. ■

Urbanisme

Le hangar de M. Gousseau

M. Gousseau, agriculteur sur la commune de Saint-Forget, possède un terrain avec un hangar rue St Laurent. Ce terrain se trouve sur l'emprise de l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé) et à terme ce hangar disparaitra. L'agriculteur souhaitait conserver un endroit de stockage sur Saint-Forget et était une condition de vente du terrain pour l'OAP. Un permis de construire a été accordé en 2017 pour l'implantation d'un hangar aux « champs crochus » sur la D13 vers le Mesnil Saint-Denis. ■



Enquête publique sente n°18

L'enquête publique sur l'aliénation d'une partie de la sente n°18 est terminée et le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Il donne un **avis favorable** au projet d'aliénation de la portion non utilisée de la sente rurale n°18 assorti d'**une réserve** : déterminer une largeur du chemin de substitution, de l'ordre de 1,50 m, compatible avec son usage, et d'**une recommandation** : dénommer « Cyrano de Bergerac » une sente ou un ensemble de sentes formant une boucle par exemple afin de témoigner des promenades de Savinien Cyrano de Bergerac. ■

Élagage

Saint-Forget est un petit village situé en zone rurale avec beaucoup d'arbres le long de ses voies situés en domaine privé.

Il est rappelé que chaque propriétaire doit procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de sa propriété menaçant de tomber ou ayant une emprise sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage. ■

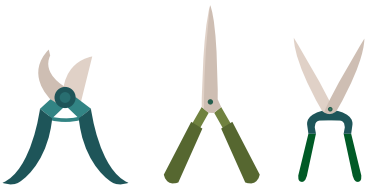

Déjections canines

Chacun essaye de rendre son environnement agréable par la plantation de fleurs sur les trottoirs enherbés, la municipalité fait le maximum pour avoir une commune propre et entretenue.

Malheureusement, nous constatons que ces endroits sont souvent souillés de déjections canines et il n'est pas agréable d'en retrouver dans les parterres fleuris ou dans la tondeuse de l'employé communal. ■



Cimetière

Ce lieu est un lieu de recueillement où chacun se retrouve avec ses souvenirs et souhaite trouver l'endroit entretenu. Si la commune est en charge des allées, en revanche il appartient aux propriétaires des concessions de faire l'entretien entre les tombes. ■



Nuisances sonores

Les nuisances sonores subies par les habitants de Saint-Forget rue de la Mairie, mais aussi au Mesnil Sevin, ainsi que les riverains de la D91 sur les communes de Saint Lambert des Bois et Dampierre en Yvelines sont une préoccupation prioritaire des élus locaux.

Jean-Noël Barrot, député de la circonscription, très impliqué dans ce dossier a déposé un amendement visant la reconnaissance légale des « appareils de contrôle sonore ».

Un de ces appareils va être installé à Saint-Forget en bas des 17 tournants sur un candélabre. Nous avons demandé à Bruit Paris de nous faire un descriptif de l'appareil.

Le capteur innovant développé par Bruitparif, appelé « méduse » en raison de sa forme, peut mesurer dix fois par seconde le niveau sonore et déterminer dans quelle direction se trouve l'objet qui en est à la source. Il permet donc d'identifier à coup sûr les véhicules qui font trop de bruit.

D'ici fin juin 2019, deux dispositifs seront installés, un à Saint-Forget, un autre à Saint Lambert, dans le but de recueillir de l'information sur les nuisances et d'établir un niveau sonore maximum acceptable.

Dans le courant de l'été, chaque méduse sera complémentée par deux panneaux lumineux, un dans chaque sens, de manière à créer un dispositif pédagogique visant à inciter les conducteurs à respecter les riverains.

En fonction des résultats obtenus lors de ces expérimentations qui doivent durer deux ans, l'appareil pourrait être transformé en radar sanction dès lors qu'un cadre réglementaire aura été mis au point. ■



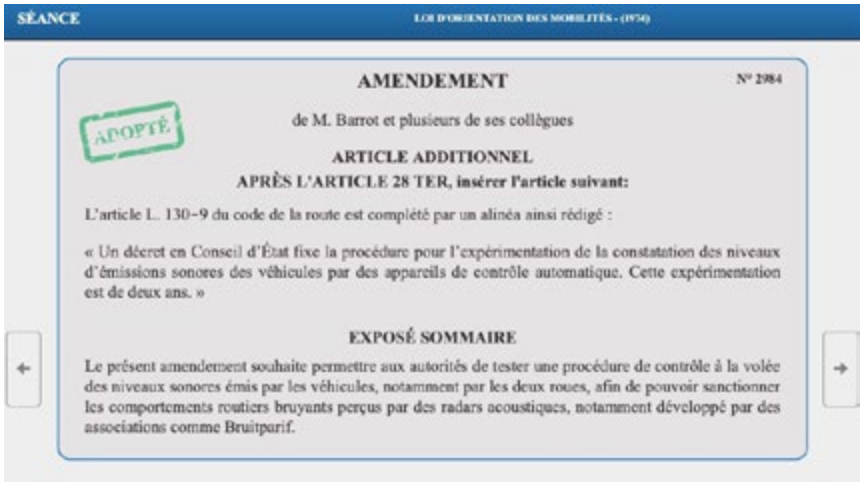

SÉANCE — LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (1re lecture)

AMENDEMENT N° 2984

ADOPTÉ

de M. Barrot et plusieurs de ses collègues

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28 TER, insérer l'article suivant:

L'article L. 130-9 du code de la route est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un décret en Conseil d'État fixe la procédure pour l'expérimentation de la constatation des niveaux d'émissions sonores des véhicules par des appareils de contrôle automatique. Cette expérimentation est de deux ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement souhaite permettre aux autorités de tester une procédure de contrôle à la volée des niveaux sonores émis par les véhicules, notamment par les deux roues, afin de pouvoir sanctionner les comportements routiers bruyants perçus par des radars acoustiques, notamment développé par des associations comme Bruitparif.



Prévention et gestion des déchets | enquête publique









Tour de France 2019

Il passera par Saint-Forget le dimanche 28 juillet

La 21ème et dernière étape du Tour de France qui se déroulera le dimanche 28 juillet traversera Saint-Forget en passant par la D58 entre Dampierre et Chevreuse. L'horaire est inhabituel puisque la caravane passera à partir de 17h00 pour une fin de course prévue à 19h15. Pour l'instant nous n'avons pas les horaires de fermeture de la départementale. Toute les voies donnant sur la D58 devront être fermées : rue de la Mairie, rue des Sources.

Dès que possible, vous serez informés des horaires de fermeture. ■



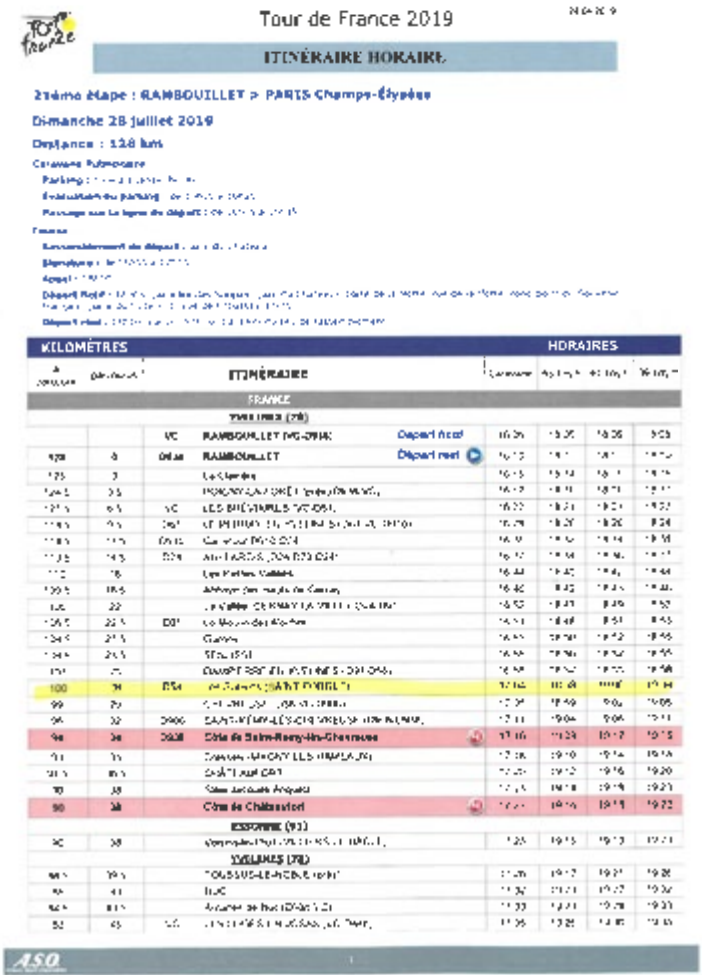
Tour de France 2019

ITINÉRAIRE HORAIRE

21ème étape : RAMBOUILLET > PARIS Champs-Élysées

Dimanche 28 juillet 2019

Distance : 128 km

Caravane Publicitaire

KILOMÈTRES			ITINÉRAIRE		HORAIRES			
			FRANCE					
			YVELINES (78)					
		VC	RAMBOUILLET (VC-DRM)	Départ fictif	16:26	16:26	16:26	9:26
128	0	DRM	RAMBOUILLET	Départ réel	17:00	17:00	17:00	10:00
125	3		Les Granges		17:03	17:03	17:03	10:03
124,5	3,5		HONORÉ-LES-BRUYÈRES (Rte de MAINTENON)		17:03	17:03	17:03	10:03
123,5	4,5	VC	LES BRÉVIAIRES (VC-DG1)		17:03	17:03	17:03	10:03
119,5	8,5	VC	LE PERRAY-EN-YVELINES (Rte de MAINTENON)		17:07	17:07	17:07	10:07
118,5	9,5	D58	Carrefour D58 / D24		17:08	17:08	17:08	10:08
113,5	14,5	D24	MAINTENON (D24 / D23 / D24)		17:12	17:12	17:12	10:12
112	16		Les Petites Vallées		17:13	17:13	17:13	10:13
109,5	18,5		Abbaye des Vaux de Cernay		17:15	17:15	17:15	10:15
106	22		Le Bas de la Vallée de Chevreuse		17:18	17:18	17:18	10:18
105,5	22,5	D91	Le Bas de la Vallée de Chevreuse		17:19	17:19	17:19	10:19
104,5	23,5		Gambaiseuil		17:20	17:20	17:20	10:20
104	24		Senlisse		17:20	17:20	17:20	10:20
101	27		CHEVREUSE (D91 / D18 / D24 / D36)		17:23	17:23	17:23	10:23
100	28	D54	[illegible] SAINT-FORGET		17:24	17:24	17:24	10:24
99	29		[illegible]		17:25	17:25	17:25	10:25
96	32	D906	SAINT-MAY-LES-CHEVREUSE (Rte de PARIS)		17:28	17:28	17:28	10:28
94	34	D58	Côte de Saint-Rémy-lès-Chevreuse		17:30	17:30	17:30	10:30
91	37		Dampierre-en-Yvelines		17:33	17:33	17:33	10:33
90	38		Côte de Châteaufort		17:34	17:34	17:34	10:34
			ESSONNE (91)					
90	38		Gometz-la-Ville / Les Ulis		17:35	17:35	17:35	10:35
			YVELINES (78)					
89,5	38,5		TOUSSUS-LE-NOBLE (Rte de)		17:35	17:35	17:35	10:35
89	39		[illegible]		17:36	17:36	17:36	10:36
88,5	39,5		Arrivée de fictif D91		17:37	17:37	17:37	10:37
82	46	VC	[illegible]		17:43	17:43	17:43	10:43

ASO

Equirando

L'Equirando, manifestation du Comité National de Tourisme Équestre de la Fédération Française d'Équitation, tient son nom de la contraction d' « équitation » et de « randonnée ».

Avec environ 1000 participants venant de toute la France et de différents pays (Belgique, Italie, Suisse, Espagne, Maroc…), il est le plus grand rassemblement européen de cavaliers et de meneurs pratiquant l'équitation de pleine nature.

Depuis la 1ère édition en 1961, l'organisation en est confiée, pour chaque édition, à un Comité d'Organisation d'une région différente. Cette année, l'organisation est confiée à la région Ile de France et se déroulera au haras des Bréviaires.

En parallèle des cavaliers confirmés est organisée « Equirando kids » à poneys pour les jeunes de 7 à 14 ans. Ils partiront de Versailles pour rejoindre les Bréviaires en 4 jours et traverseront Saint-Forget le mardi 30 juillet après midi. C'est 100 poneys attendus en provenance de Grand Maison, qui passeront Chemin des Écoliers pour redescendre dans la vallée et rejoindre le Moulin de Chatillon. L'arrivée et le bivouac sont prévus au Château de Dampierre. ■



Croix-Rouge

« Sauver des vies, c'est possible. Mais cela s'apprend. »

L'Unité Locale de la Croix-Rouge de Chevreuse vous propose des formations aux premiers secours adaptées en fonction de l'âge et des dangers de la vie quotidienne :



Contact
01 30 52 18 04
croixrouge-chevreuse@wanadoo.fr

■ Initiation aux Premiers Secours (IPS)

Formation d'1h30 dispensée dans les classes de CM2 (IPS Junior) et au collège (IPSD, avec défibrillateur), à la demande des Directeurs d'école et du Principal du collège.

■ Initiation aux Premiers Secours Enfants et Nourrissons (IPSEN)

Formation de 4 heures destinée aux aides maternelles à domicile ou en crèches, aux baby-sitter, mais également à tous les parents en charge de jeunes enfants. Quatre sessions sont actuellement programmées au 2ème semestre 2019 :

AOÛT	:	Samedi 3
SEPTEMBRE	:	Samedi 28
NOVEMBRE	:	Samedi 16 et Samedi 30

■ Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Formation de 8 heures, en une journée « continue », en week-end, de 9h à 19h. Le calendrier des 12 sessions est le suivant :

JUILLET	:	Samedi 6 et Samedi 20
AOÛT	:	Samedi 10 et Samedi 24
SEPTEMBRE	:	Samedi 7 et Samedi 21
OCTOBRE	:	Dimanche 6 et Samedi 19
NOVEMBRE	:	Samedi 9 et Samedi 23
DÉCEMBRE	:	Samedi 7 et Samedi 21



Petit traité d'écologie humaine

par Philippe Saint-Marc

M. Philippe Saint-Marc, habitant de Saint-Forget, Rue de la Mairie, a fait paraitre un livre « Petit traité d'écologie humaine » qui mérite toute notre attention. M. Marc Ambroise-Rendu, Président d'honneur de FNE (France Nature Environnement) Ile de France et ancien journaliste au Monde, en a publié une critique qui vous incitera à lire ce livre.

Plaidoyer pour une écologie « humaniste »

Défenseur de l'environnement depuis plus d'un demi-siècle, notamment à travers plusieurs ouvrages (Socialisation de la Nature, 100 000 exemplaires vendus en 1971) Philippe Saint-Marc remet ça avec un *Petit traité d'Ecologie Humaine*. Petit, l'ouvrage ne l'est ni par sa taille (654 pages), ni par son sujet (l'écologie c'est quoi ?), ni par les innombrables données qu'il nous livre. Mais l'originalité de cet événement éditorial tient plutôt à son auteur.

Philippe Saint-Marc est d'abord un démocrate-chrétien (comme l'était son ami Jean-Marie Pelt). Espèce en voie de disparition.

Il appartient à cette branche du catholicisme français, républicaine, modérée, réformatrice et sociale, attentive à son temps. Discrète depuis des décennies elle n'a plus de représentation politique. Saint-Marc est aussi un serviteur de l'Etat : ancien major de l'ENA, il a présidé la Mission d'aménagement de la côte aquitaine sous Pompidou avant de travailler comme conseiller à la Cour des comptes.

Ce haut fonctionnaire est encore un militant de la protection de la nature. Non seulement il ne s'en cache pas, mais fait preuve d'initiatives spectaculaires. En Ile-de-France, il se bat pour préserver la vallée de Chevreuse et se déclare hostile à l'hypertrophie francilienne. Sur le plan national, il a inventé en 1972, avec d'autres associatifs et syndicalistes, une « *Charte de la nature* » signée par 300 000 citoyennes et citoyens.

Qui dit mieux ?

Plus récemment, il a créé une « Société internationale de recherche pour l'environnement et la santé ». Elle a inspiré le Plan national santé environnement.

L'idée directrice de Saint-Marc est celle-ci : pour guérir notre société des maux qui l'accablent, il faut mettre en œuvre une pensée écologique qui ne soit pas seulement scientifique, ou politique, mais « humaniste ». Notamment en s'intéressant de près aux effets de la dégradation de l'environnement sur le psychisme et la santé.

Son bouquin est, sur ce sujet, une mine d'exemples à exploiter.

Marc AMBROISE-RENDU
Président d'honneur de FNE Ile-de-France

Animations à Saint-Forget

Nettoyage de la Mare - 2 février 2019

Malgré le froid et l'eau glacée en ce mois de février, le PNR, la Mairie de Saint-Forget et quelques bénévoles ont nettoyé la **mare du Mesnil Sevin** qui a pu faire peau neuve. Les roseaux ont été éclaircis, les vieilles branches d'arbres et autre bois mort ont été retirés afin de « laisser respirer » la flore de la mare. ■


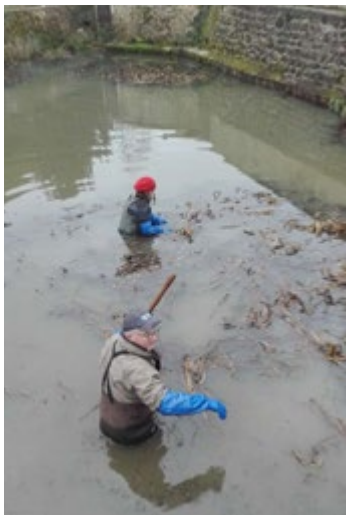



Nettoyage de printemps

14 avril 2019

Un grand MERCI à toutes et à tous les participants pour cette édition 2019 de notre **nettoyage de Printemps**. Nous avons de nouveau arpenté les chemins de notre commune afin de les nettoyer et les rendre praticables pour certains. De nombreux contenants en métal, plastiques et autres déchets ont été ramassés. Devant le manque de civisme de certaines personnes, notre engagement redouble, afin d'avoir le plaisir de se promener sur des chemins propres. Le geste de propreté est simple mais ne semble pas être à la portée de tous.

Rendez-vous à l'année prochaine. ■




Élections européennes

26 mai 2019

34 listes, autant de panneaux d'affichages et 369 votants inscrits sur la commune. Avec un **taux de participation de 64,5% à Saint-Forget**, nous étions au-dessus de la moyenne nationale fixée à 51%.

Merci à celles et ceux qui se sont déplacés jusqu'à la Mairie ce dimanche 26 mai. Merci également aux bénévoles qui sont venus aider les conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote, mais également pour le dépouillement après la fermeture de celui-ci. ■




Repas des adhérents du Foyer Rural - 18 mai 2019

Cette année, c'est le restaurant « La Chalosse » situé à Guyancourt qui nous a accueillis pour le repas des adhérents du Foyer Rural.

Une quarantaine de personnes ont pu partager un bon moment au son de **quelques chansons improvisées en fin de repas.** ■








Fête de la musique - 15 juin 2019

C'est au son de l'Harmonie de Levis Saint Nom que la fête de la musique 2019 a débuté sur la place du Mesnil Sevin ce samedi 15 juin.

Attablés afin de déguster une bonne paella, préparée sur place par la société Olé Bodéga, certains ont pu entamer une gavotte au son du **Bagad**, sous le regard amusé des quelques 160 personnes présentes.

Ce n'est que vers 23h que tout le monde s'est rendu au bout de la rue du Bel air, au son des cornemuses du Bagad, pour assister à un magnifique **feu d'artifice**, sur un **fond musical préparé par Michel Charon et avec l'aimable collaboration de Jacques Adam**.

De retour sur la place du Mesnil, la tombola a été tirée, faisant des heureux et créant des fous rires. La soirée allait continuer… ■








La photo du Férréolien

par Guillaume LEBRASSEUR
photographe à Saint-Forget

Etat civil

Naissance

Victoria Suzanne LOUIS le 19/04/2019

Décès

Victoria Suzanne LOUIS le 19/04/2019

Henri STALENS le 20/05/2019

Jean-Claude JAMAIN le 25/05/2019

Mariages

Frédéric RENAULT
et Mélanie CHANTEFOIN
le 08/06/2019

Maxime BIDAUT
et Sidonie LOHEAC
le 15/06/2019

Déchets

Ramassage des encombrants
20 septembre 2019

Collecte des déchets végétaux
du lundi 1er avril au lundi 9 décembre 2019 inclus

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Conception graphique : www.effet-immediat.com